

Bruxelles, le 7 juin 2019
(OR. en)

10054/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0196(COD)**

**FSTR 108
REGIO 144
FC 48
CADREFIN 270
RELEX 586
SOC 445
PECHE 278
JAI 659
SAN 295**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Paquet législatif relatif à la politique de cohésion (2021-2027) - Défis futurs dans la programmation des fonds = Débat d'orientation

**DOCUMENT DE LA PRÉSIDENTE SUR "LES DÉFIS FUTURS DANS LA
PROGRAMMATION DES FONDS"**

Les ministres chargés de la politique de cohésion sont invités à fournir de nouvelles orientations politiques sur deux sujets qui revêtent une grande importance pour l'avenir de la politique de cohésion:

- la coordination des politiques économiques et sociales dans le cadre du Semestre européen et le renforcement de l'articulation avec la politique de cohésion de l'UE;
- la gouvernance économique au service de l'efficacité des fonds de la politique de cohésion et des objectifs de l'UE en matière de convergence.

I. TOILE DE FOND

Le paquet législatif relatif à la politique de cohésion prévoit un renforcement de l'articulation avec le Semestre européen, qui fait des recommandations par pays un élément essentiel de l'exercice de programmation pour les États membres.

Les rapports par pays et les recommandations par pays de cette année fournissent des orientations spécifiques pour la programmation des fonds de la politique de cohésion de l'UE au titre du prochain cadre financier pluriannuel. Le processus de gouvernance au niveau de l'UE et au niveau national devrait conduire à une coordination renforcée entre les politiques économiques et sociales, tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, et les investissements dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE.

Le cadre réglementaire de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 établit des liens avec le Semestre européen et fixe les règles relatives à la programmation, à la mise en œuvre, au suivi et aux résultats des fonds de l'UE.

L'articulation entre le Semestre européen et la politique de cohésion est au cœur des discussions politiques menées au niveau des États membres en vue de définir l'architecture et le contenu des programmes, ce qui permet d'établir des liens en amont avec la politique de cohésion. Par conséquent, le processus de gouvernance peut être scindé en une phase en amont et une phase en aval, délimitées par la date de publication des rapports par pays et des recommandations par pays.

Du point de vue des États membres, cela nécessitera une approche plus intégrée aux niveaux national et régional afin de renforcer l'adhésion aux réformes structurelles et les investissements en la matière financés par l'UE.

Dans le même temps, le processus de gouvernance du Semestre européen devrait permettre d'améliorer la participation, la coordination et la contribution des décideurs chargés de la politique de cohésion.

L'adoption de l'examen annuel de la croissance (EAC) 2019 a marqué le point de départ du cycle actuel du Semestre européen. Les priorités définies dans l'EAC sont imbriquées et se renforcent mutuellement, ce qui sous-tend la nécessité d'une approche intégrée aux niveaux national et de l'UE, afin d'assurer une croissance inclusive et un développement économique durable, améliorant ainsi la situation socioéconomique générale. Une attention particulière doit être accordée à la nécessité de réaliser des investissements sur la base de la situation spécifique au niveau national et régional, en tenant compte de la convergence et en enravant la trajectoire des disparités dans le cadre de la politique de cohésion.

Les États membres sont conscients que les recommandations par pays contribuent à ce que les réformes favorisent l'accroissement du potentiel de croissance, la modernisation des économies nationales et le renforcement de leur résilience. Aussi, les liens opérationnels permettant de rationaliser les processus existants et d'assurer une plus grande cohérence entre la coordination des politiques économiques, les recommandations par pays pertinentes et l'utilisation des fonds de l'UE ont-ils été examinés et améliorés au cours des négociations portant sur le paquet législatif relatif à la politique de cohésion.

Une bonne gouvernance économique et d'autres exigences transversales applicables à l'ensemble des dépenses du budget de l'UE sont considérées comme un pas en avant vers une efficacité accrue de tous les fonds de la politique de cohésion. Néanmoins, il est notoire qu'une suspension d'office des fonds donne lieu à des sanctions financières et a un lien indirect avec les investissements bénéficiant du soutien de la politique de cohésion en général. Dans ce cas, les États membres devront encore trouver les ressources financières pour fournir les flux de trésorerie afin de poursuivre les investissements et de payer les bénéficiaires. Il convient de veiller à atténuer les éventuels effets négatifs des suspensions à long terme qui ont une incidence sur les résultats de la politique de cohésion.

II. QUESTIONS POSÉES EN VUE DU DÉBAT

1. *Quel est le point de vue des États membres sur les liens opérationnels entre la politique de cohésion de l'UE et l'exercice actuel du Semestre européen?*
 2. *Quels sont les défis envisagés pour l'exercice de programmation 2021-2027 à la lumière des recommandations par pays 2019? Quels sont les défis susceptibles de se poser lors de l'examen à mi-parcours en 2025 (sur la base des recommandations par pays 2024)?*
 3. *Comment concilier gouvernance économique et objectif de convergence?*
-